



RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00403
Numéro SIREN : 752 965 293
Nom ou dénomination : SOCIETE NORMANDE D INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 2015

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SNIC**

Société par Actions Simplifiée au capital de 180.000 euros
Siège social : LE HAVRE (76600) 113 Boulevard de Strasbourg
752.965.293 RCS LE HAVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DES ASSEMBLEES GENERALES**

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017**

LA SOUSSIGNEE :

La société par actions simplifiée dénommée FININCO MEDIAS, dont le siège est à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800), Rue Michel Poulmarch Centre Multi-Marchandises, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 829.064.237, représentée par Monsieur Jean-Louis LOUVEL, président,

Agissant en qualité d'associée unique, propriétaire des 180.000 actions composant le capital social de la société par actions simplifiée dénommée SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION - SNIC - ,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

CONSTATATION DE LA DEMISSION DU PRESIDENT

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Xavier ELLIE de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'associé unique désigne en qualité de nouveau président de la Société, aux lieu et place de Monsieur Xavier ELLIE, démissionnaire, et pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2018, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017 :

Monsieur Romuald UZAN, demeurant à FONTAINE LA MALLET (76290), 41 bis Avenue Jean Jaurès.

Le président, conformément à la loi, aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager par tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, il est rappelé qu'à titre de règlement intérieur et sans que la limitation de pouvoirs ci-après puisse être opposée aux tiers ni invoquée par eux, il est expressément convenu que tout achat, vente, échange ou apport d'immeubles ou fonds de commerce, tous emprunts autres que les crédits bancaires ou les dépôts de sommes en comptes-courants par les associés, toute constitution d'hypothèque ou de nantissement, toute prise ou cession de participation dans toute société ou l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une société, toute caution, aval et garantie ne pourront être réalisés sans avoir été autorisés au préalable par les associés.

Dans l'exercice de ses pouvoirs et sous les réserves ci-dessus, l'associé unique autorise le président à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

Enfin, l'associé unique décide que les fonctions de Président exercées par Monsieur Romuald UZAN ne seront pas rémunérées.

Cependant, il aura droit au remboursement, sur justificatifs, des frais et débours qu'il exposera pour le compte de la société dans l'exercice de ses fonctions de président.

POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal signé par l'associé unique ainsi que par Monsieur Romuald UZAN pour acceptation des fonctions.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES
Pour copie certifiée conforme
LE PRESIDENT



GREFFE

LEGALE